

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

10

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mars 2022



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : Monsieur REBSAMEN

**Secrétaire** : Madame MONTEIRO

**Membres présents** :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Madame MODDE - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE - Madame REVEL

**Membres excusés** :

Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame ZIVKOVIC) - Monsieur MASSON (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Monsieur CHATEAU (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Monsieur ROBERT)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Exonération des droits de voirie Etablissement « Les Délices Bleus » pour l'année 2022.**

Madame BELHADEF expose :

L'objet du présent rapport est de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal, l'exonération des droits de voiries pour l'établissement « Les Délices Bleus ».

Ce nouvel établissement ouvrira au public le 1er Mars 2022 au 49 rue des Godrans (ex- bar le Granjib) et possède l'agrément ESUS (Entreprise solidaire d'utilité sociale) dont l'objectif principal est de poursuivre une utilité sociale. « Les Délices Bleus » emploie 7 salariés dont 4 personnes autistes entre 18 et 25 ans. La volonté à terme étant d'augmenter le nombre à 6.

Les autres objectifs de l'établissement sont de participer à faire changer le regard sur l'autisme, créer du lien social entre les employés tout en proposant un service et une restauration de qualité.

Mme JEAUNEAU, Présidente fondatrice de l'Association « On T.E.D. pour l'Autisme 21 », mère d'un jeune homme autiste et future gérante du restaurant a été lauréate du réseau entreprendre pour le projet « les Délices Bleus ».

L'ex-directeur de la cuisine centrale de la Ville de Dijon, Daniel GINSBERG et Jean-Pierre BILLOUX leur apportent une aide pour les recettes et les menus.

Le projet est financé ainsi :

Capital de 100 000 € constitué via le cercle de connaissance de Bernard BROYE (Alain JACQUIER, Famille BOISSET, Jean-Philippe GIRARD, Philippe DELIN ...)

Prêt BNP de 200 000 €;

Aide de 40 000 € par le rotary club de Chicago ;

Aide de 3 000 € par contrat par la GEFIP ;

Crowdfunding en janvier 2022 (au 22/02/2022 19 000€ récoltés) ;

Demande auprès de la région pour un financement du matériel (prévision 68 939€) ;

Il est en conséquence proposé que la Ville de Dijon accompagne, à titre exceptionnel, le démarrage de cet établissement mettant en avant un intérêt social, et participant à la réduction des inégalités, notamment l'accès au marché du travail pour des personnes en situation de handicap, en exonérant leurs droits de voirie.

- Les droits d'installation : 6412 € HT

- La redevance d'occupation du domaine public liée aux terrasses : 1821,15 € HT

- La redevance d'occupation du domaine public liée aux enseignes et stores-bannes : 114,50 € HT

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver l'exonération exceptionnelle de 8347,65 € HT pour 2022.

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**